Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL 23 novembre 2012

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 23 novembre 2012, à 18 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents: Bernard Chantal, Serre Alain, Van Dijk Jean, Gervais René, Letemplier Denis, Ponty Eliane, Teil Guy, Coudert Solange, Guérif Jean-Pierre, Juillard Valérie, Ponty Daniel.

Absents excusés: Bhaud Yvonne, Morin Didier, Meynie Laëtitia, Thalamy Philippe.

Procuration:

Yvonne Bhaud à Chantal Bernard Philippe Thalamy à Solange Coudert

Secrétaire de séance : Guy Teil

Travaux réseau bois

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'état d'avancement du dossier relatif à la construction d'un réseau bois, le montant estimatif de cette installation était de 188 000 € H.T. en 2011, les subventions obtenues sont FEDER : 19 206 €, DGE : 58 158 €, Conseil Général : 9 603 €, Conseil Régional 9 603 €, ADEME : 9 588 €.

Madame le Maire informe le conseil municipal des résultats de l'appel d'offre du réseau bois. Les entreprises ci-dessous ont étaient retenues.

Lot n°1 – Démolition maçonnerie – Entreprise FROSIO Riom pour 36 690.57 € H.T.

Lot n°2 – Serrurerie – BRL SUCLA Ussel pour 19 920.00 € H.T.

Lot n°3 – Plâtrerie – Peinture – Alain ALBESSARD Mauriac pour 8 326.00 € H.T.

Lot n°4 – Chauffage – Lavergne Pleaux pour 134 158.05 €. H.T.

Après avoir pris connaissance du dossier et avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 POUR et 1 ABSTENTION (René Gervais) décide du plan de financement, accepte la réalisation du réseau bois, et autorise Madame le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

Travaux ancien presbytère

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier relatif à la création d'un appartement locatif dans l'ancien presbytère, l'appartement sera de type F3, l'Architecte Ligne Droite a réalisé les plans, l'estimatif est de 105 735.24 € H.T.

Madame le Maire expose les différentes subventions obtenues à ce jour, pour le financement des travaux, à savoir, DETR 2011 : 21 147 €, et Conseil Général : 9 200 €.

Madame le Maire donne lecture des résultats de l'appel d'offre suite à la réunion de la Commission d'attribution du 5 novembre 2012.

- Lot n°1 Démolition Gros oeuvre Entreprise Frosio Riom pour tranche ferme 18 385.07 € H.T.;
- Lot n°2 Couverture Zinguerie Entreprise Couderc Riom pour 3 551.45 € H.T.;
- Lot n°3 Charpente Menuiseries intérieures Entreprise Claude Antignac Riom pour tranche ferme 9 877.03 € H.T.;
- Lot n°4 Menuiseries extérieures Entreprise Claude Antignac Riom pour tranche ferme 6 355.15 € H.T.;
- Lot n°5 Serrurerie Entreprise Lours Riom pour 5 300.00 € H.T.;
- Lot n°6 Plâtrerie Isolation Entreprise Albessard Mauriac pour 8 449.58 € H.T.;
- Lot n°7 Peinture Entreprise Albessard Mauriac pour 4 695.73 € H.T.;
- Lot n°8 Carrelage Faïence Entreprise Ferrié Bort-les-Orgues pour 5 763.28 € H.T.;
- Lot n°9 Revêtements de sols Entreprise Rollier Murat pour 1 064.30 € H.T.;
- Lot n°10 Plomberie Sanitaire Entreprise Calmels Petitfour Saint-Flour pour 5 434.42 €H.T.;
- Lot n°11 Electricité VMC Entreprise Faurie Riom pour 5 004.00 € H.T.

Après avoir pris connaissance du dossier et avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 POUR, 1 ABSENTION (René Gervais) accepte l'avant projet sommaire pour un montant de 105 735,24 € H.T., décide du plan de financement, accepte la réalisation des travaux dans l'appartement de l'ancien presbytère et autorise Madame le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

Etude diagnostic assainissement

Madame le Maire donne la parole à Denis Letemplier afin qu'il informe le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier relatif à l'étude du diagnostic assainissement.

Un dossier de consultation réalisé par les services de la DDT de Mauriac a été adressé à six sociétés. Après étude des propositions par la Commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication, la société C2EA a été retenue pour un montant de 13 499 € H.T en tranche ferme et 1 550 € en tranche conditionnelle. Lors d'une réunion de coordination, il a été convenu le planning d'intervention suivant :

- Synthèse des documents existants et reconnaissance des réseaux sur le terrain les 28, 29 et 30 novembre 2012 ; pré diagnostic du fonctionnement des réseaux, recensement des anomalies ;
- rapport initial et les plans seront envoyés avant noël 2012 ;
- contrôle des 2 stations d'épuration en période de nappe haute ;
- inspections nocturnes des réseaux.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une demande de subventions a été adressée à Agence de l'eau Adour Garonne et au Conseil Général et qu'à ce jour, les commissions d'attributions des subventions ne nous ont pas communiqué les montants attribués.

Après avoir pris connaissance du dossier et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de l'étude du diagnostic assainissement pour un montant de 13 499 € H.T. en tranche ferme et 1 550 € H.T. en tranche conditionnelle et autorise Madame le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

Etude de la réhabilitation de l'école de Couchal

Madame le Maire expose au conseil municipal l'état d'avancement du dossier relatif à l'aménagement de logements locatifs dans l'ancienne école de Couchal, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec LOGISENS pour un montant de 1 500 \in H.T. La consultation pour le bureau de contrôle et la maîtrise d'œuvre a été réalisée. L'architecte retenu est l'Agence BARTHELEMY pour un montant de 1 000 \in H.T. et le bureau de contrôle retenu est Socotec pour un montant de 1 100 \in H.T.

Après avoir pris connaissance du dossier et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : valide la convention établie avec LOGISENS pour un montant de 1 500 € H.T., accepte l'intervention de l'Agence BARTHELEMY pour un montant de 1 000 €H.T., de Socotec pour un montant de 1 100 € H.T. et autorise Madame le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

Contrat développement territorial

Madame le Maire énonce au conseil municipal l'avant projet sommaire d'aménagement de 7 logements locatifs dans l'ancienne école de Couchal. Ce projet consisterait à rénover l'ancienne école en 7 appartements 1 studio, 4 T3 et 2 T2.

L'avant projet sommaire a été réalisé par l'Agence BARTHELEMY, architecte, permettant d'envisager l'agencement de cette réhabilitation. L'estimation de ces travaux s'élèverait à un montant total de 560 000 € H.T.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet est identifié dans le contrat de développement territorial signé entre la Communauté de Communes Sumène-Artense et le Conseil Général, à ce titre, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter celui-ci pour un montant de 9200 € par appartement soit pour un montant total 64 400€.

Après avoir pris connaissance du dossier et avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, accepte l'avant projet sommaire pour un montant de $560\,000\,\mathrm{C}$ H.T., autorise Madame le Maire à effectuer une demande de subvention et à signer tous documents liés à cette affaire.

Bureau du Foot

Madame le Maire demande au conseil municipal de retirer ce point à l'ordre du jour, car la proposition de location qu'elle avait reçu pour la location de l'ancien local du bureau du foot n'est plus d'actualité.

Cantine

Madame le Maire souhaite comme chaque année que le conseil municipal s'exprime sur une éventuelle augmentation du prix des repas à la cantine scolaire. Le conseil municipal après avoir délibéré, à

l'unanimité décide de ne pas augmenter le prix des repas en janvier 2013. Le prix d'un repas enfant reste à 2.35 € et celui d'un adulte à 4.60 €.

Honoraires Avocat

Madame le Maire indique au conseil municipal l'avancement du dossier, fait état de la facture des honoraires de l'avocat pour la défense des intérêts de la Commune et de la facture pour la défense de ses intérêts. Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder au règlement de la facture d'un montant de 670.80 € TTC pour la commune et de 551.20 € TTC pour ses intérêts qu'elle s'engage à rembourser dès la clôture du dossier.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le règlement de la facture de la commune d'un montant de 670.80 € TTC et accepte par 12 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) le règlement de la facture d'un montant de 551.20 € TTC pour la défense des intérêts de Madame le Maire.

Engagement des dépenses d'investissements 2013

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 17 novembre 2011, elle avait été autorisée à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précèdent (hors crédits de la dette) avant le vote du budget primitif Commune et Assainissement. Dans un souci de gestion efficace des finances communales, Madame le Maire sollicite cette autorisation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, l'autorise à appliquer l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 pour les chapitres budgétaires dans la limite des sommes inscrites en 2012 pour les budgets assainissement et commune.

Récapitulatif des travaux réalisés en 2012

Conformément à la réglementation en vigueur, Madame le Maire récapitule au conseil municipal les travaux qui ont été réalisés en 2012 pour les sommes suivantes :

Opération : voirie Verchalles Cheyssac : 22453.41 €
Opération : acquisition mobilier matériel : 182.99 €
Opération : acquisition mobilier matériel : 4 648.13 €
Opération : acquisition mobilier matériel : 920.00 €
Opération : voirie Le Boucher Rochemont : 23 214.95 €
Opération : réseau bois : 448.50 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les travaux réalisés en 2012.

Questions diverses

CLIC

Madame le Maire donne la parole à Eliane Ponty, afin qu'elle fasse lecture de son compte rendu de réunion sur le CLIC du Haut Cantal (Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie), le CLIC a pour mission d'écouter, d'informer, de conseiller, d'accompagner, d'orienter les personnes âgées de 60 ans ou plus, ainsi que leur famille. Une information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

Ecole

Solange Coudert pose une question concernant la mise en place des poteaux à linge dans la partie herbe de la cour de l'école. Madame le Maire explique que l'espace vert ne sera pas mis à la disposition des enfants tant que le danger représenté par les poteaux en ciment ne sera pas résolu par la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire,

Guy TEIL